

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIRAN**

Objet : Tarif Location Salle des fêtes

Délibération 12-2026

L'an deux mille vingt six et le sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur José-Pierre LOPEZ, Maire.
Convocation du 31 mars 2026

PRÉSENTS : M. Julien BARBAT, M. Patrick CAZAUX , Patrick DELIGNIERES ,M. Adrien DUPRAT, Mme Sophie GODEFROY, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-Josée MASSAROTO, Mme Laurence SERIS, Mme Julie SOULA, M. Julien SOULAN

Excusé : aucun

ABSENTS : aucun

Mme Sophie GODEFROY a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	Suffrages exprimés : 11
Présents : 11	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 8 avril 2026 ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE que la location se fera au week-end uniquement aux tarifs suivants :

- Pour les associations de la commune, la location est gratuite
- Pour les habitants de la commune : 100 €
- Pour les personnes ou associations extérieures : 300 €
- Le chauffage sera facturé 80 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars en sus des locations.
- La caution sera de 800 € .

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
A Biran, le 7 avril 2026

La secrétaire de séance
Sophie GODEFROY

Pour extrait conforme,
Le Maire,
José-Pierre LOPEZ

